

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 219

présenté par
M. Balanant
-----**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« d'eux »,

les mots :

« de ces collectivités ou groupements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.